Ploërmel (56) : le Conseil d'État ordonne le retrait de la croix surmontant la statue du pape Jean-Paul II (Màj)

28/10/2017 à 2h35



29/10/2017

Laurent Wauquiez (Candidat à la présidence Les Républicains) : «La menace de la laïcité n'est pas une croix ou une crèche mais l'intégrisme islamiste»
— LCI, 29 octobre 2017, 12h37

28/10/2017

> *https://t.co/0WZsgy17ee — Beata Szydlo, Premier ministre, propose de déplacer le monument de Jean Paul II en Pologne pour le sauver pic.twitter.com/DwzaMfKFPT*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) October 28, 2017*

Nicolas Dupont-Aignan juge que le Conseil d'Etat est

«complètement fou» d’ordonner le retrait de la Croix du monument de Jean-Paul II.
– LCI, 27 octobre 2017, 8h27

Jean-Paul II va perdre sa croix dans la petite commune de Ploërmel (Morbihan). Les juges du Conseil d’État ont donné six mois à la commune pour retirer la croix au nom de la loi sur la séparation de l’Église et de l’État.

25/10/2017



Après 11 années de recours, le conseil d’État a tranché. La commune de Ploërmel devra retirer une croix surplombant une statue du pape Jean-Paul II.

Le Conseil d’État a confirmé ce mercredi l’injonction, prononcée en première instance, de retirer une croix surplombant une statue de Jean-Paul II installée sur une place de Ploërmel, au nom du respect de la loi de séparation des

Églises et de l’État.

La commune a six mois pour procéder à ce retrait, a indiqué le Conseil d’État. La statue en elle-même n’est pas remise en cause.

(…)
Ouest France

Merci à **anonimo**